



PARTIE MERIDIENNE
DU GOUVERNEMENT DE
GUIENNE
où se trouvent
LE CONDAMOIS, LA CHALOSSE, LE PAYS
DE SOULE, LE LABOUR, L'ARMAGNAC, LES LANDES,
LE COMINGE, LE BIGORRE, LE CONSERANS, &c.

GOUVERNEMENT DE
BASSE NAVARRE ET BEARN.
Par le S^r ROBERT GOY, ord. du Roy
avec Privilege 1753.

ECHELLE
 Mille Parisiennes de 60 au degré
 Grandes Lignes de France de 20 au degré
 Lieues de Guienne et Gascogne de 12 au degré

Septentrion
 Midi

Occident

Orient

E S

P G

Midi

P